



Stage de chant choral

à Saint-Santin Cantalès du 20 au 25 avril 2020

Itinérances chantées au Moyen-Age

C'est un projet de l'association « Échappées Musicales ».

<https://echappeesmusicales.monsite-orange.fr/>

email : echappeesmusicales@orange.fr

Intervenante : Line Billard

Ce stage propose une immersion dans la musique chorale du Moyen-Age, sur le thème principal de l'itinérance.

Voyager au Moyen-Âge est une aventure

Malgré les nombreux dangers, des femmes et des hommes de toutes les catégories sociales partent sur les chemins.

Des histoires de pèlerins égarés, attaqués, volés ou tentés par le Diable circulent. Quelques unes se transforment en récits miraculeux, parfois mis en musique.

Le stage aura lieu à la salle des fêtes de Saint-Santin Cantalès du lundi 20 avril à 10 h au samedi 25 avril 2020 (concert en soirée). Il est prévu 3 heures de répétition chaque matin, 3 heures l'après-midi (en début ou en fin), un après-midi libre.

Programme du stage et informations sur le site :

<https://echappeesmusicales.monsite-orange.fr/>

Hébergement :

Les stagiaires ont la possibilité d'être logés dans des gîtes communaux à un tarif préférentiel (location d'un chalet de 5 places à un tarif de 250 euros pour une semaine) :

https://www.caravelle-cantal.fr/chalets-location-cantal-saint-santin-cantales_fr.html

Il faut s'adresser à la mairie pour réserver l'hébergement, tel : **04 71 62 91 04**

Frais d'inscription : L'accès à cet atelier est réservé aux membres de l'association « Échappées Musicales » à jour de leur cotisation (10 euros). Le coût du stage est de 80 euros.

BULLETIN D'INSCRIPTION

A renvoyer à Jean-Louis Billard – Cas-15150 Saint-Santin-Cantalès
accompagné de votre chèque à l'ordre de : **Échappées Musicales**

Nom et prénom :

Adresse :

Code Postal / Ville:

Téléphone :

Adresse e-mail :

Je m'inscris au stage suivant : stage de chant choral «Itinérances chantées au Moyen-Age

lieu : Saint-Santin Cantalès du 20/04/2020 au 25/04/2020

adhésion annuelle obligatoire et non remboursable : 10 €

arrhes (sauf musiciens) : 20 €

solde (sauf musiciens, étudiants, chômeurs) : 60 €

Règlement par chèque : 2 chèques à l'inscription, soit :

- l'un pour l'adhésion et les arrhes sera encaissé à réception, dans la limite des places disponibles. Les arrhes valident l'inscription et ne sont pas remboursables. Le montant des arrhes pourra éventuellement être reporté sur un autre stage si l'annulation a lieu au moins un mois avant le début du stage

- Un second chèque du montant du solde sera encaissé au début du stage. Tout stage commencé est dû dans son intégralité. En cas de force majeure, il sera procédé au remboursement du montant de l'activité au prorata du temps passé. En cas d'abandon par le stagiaire en cours d'activité pour un motif autre que la force majeure dûment reconnue, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour le bon déroulement pédagogique de l'activité, ou en cas de force majeure, Échappées musicales se réserve le droit d'annuler l'activité. Dans ce cas, Échappées musicales procède au remboursement du montant de l'activité, à l'exception de l'adhésion à l'association.

Merci de nous indiquer votre moyen de locomotion pour vous rendre sur place (la gare SNCF la plus proche est celle d'Aurillac)

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales

Date et Signature :